

Conditions Générales de Vente

Formation « Habilitation électrique B0 H0 H0V » — Format e-learning (FOAD)



Dernière mise à jour le 27/07/2026

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « les Conditions Générales » ou « CGV ») s'appliquent à toute prestation de formation réalisée par FELPS GROUP, SAS (société par actions simplifiée) au capital de 10 000,00 euros (fixe), immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 898 871 918, dont le siège social est situé 121 Avenue de Malakoff, 75116 Paris, joignable au 06 72 32 16 67 et par e-mail à academy@felpsgroup.fr (ci-après « FELPS GROUP » ou « l'Organisme »), au bénéfice de ses clients, professionnels ou consommateurs (ci-après le(s) « Client(s) »).

ARTICLE 1 — DEFINITIONS

« Client(s) » : toute personne, physique ou morale, qui commande une Prestation de formation auprès de FELPS GROUP, en qualité de Professionnel ou de Consommateur. « Consommateur(s) » : toute personne physique qui commande une Prestation à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. « Professionnel(s) » : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui commande une Prestation à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle, y compris l'employeur inscrivant un ou plusieurs de ses salariés. « Stagiaire(s) » : toute personne physique suivant effectivement la Formation, qu'elle soit le Client lui-même ou un salarié / collaborateur du Client. « Prestation(s) » ou « Formation(s) » : la prestation de formation « Habilitation électrique B0 H0 H0V », dispensée à distance, ainsi que tout service associé proposé par FELPS GROUP. « FOAD » : formation ouverte et à distance (e-learning), dispensée via une plateforme de formation en ligne accessible par Internet. « Plateforme » : l'environnement numérique de formation mis à disposition du Stagiaire par FELPS GROUP pour suivre la Formation. « Devis / Proposition commerciale » : l'offre tarifaire et descriptive adressée par FELPS GROUP au Client. « Convention » : la convention de formation professionnelle conclue avec un Client Professionnel. « Contrat » : le contrat de formation professionnelle conclu avec un Client Consommateur (personne physique finançant elle-même la Formation). « Site » : le site Internet de FELPS GROUP accessible à l'adresse <https://www.felpsgroup.fr/>.

ARTICLE 2 — OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

2.1 La Formation « Habilitation électrique B0 H0 H0V » a pour objet de permettre à un personnel non électricien d'exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement électrique, de connaître les risques électriques et de mettre en application les prescriptions de la norme NF C 18-510.

2.2 Caractéristiques principales :

- Durée : 1 jour, soit 7 heures.
- Modalité : 100 % à distance (FOAD / e-learning).
- Conditions : formation dispensée uniquement en intra-entreprise.
- Public cible : personnel non électricien devant opérer dans des zones présentant des risques électriques (agents d'entretien, peintres, agents de nettoyage, personnel de bureau, etc.).
- Prérequis : aucun prérequis technique en électricité ; maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.
- Programme, objectifs pédagogiques et méthodes : tels que décrits dans la fiche de présentation de la Formation et le programme communiqués au Client.

2.3 FELPS GROUP se réserve le droit de faire évoluer le contenu pédagogique de la Formation afin de tenir compte des évolutions réglementaires et normatives applicables, notamment celles de la norme NF C 18-510.

ARTICLE 3 — ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

- 3.1 Le Client s'engage à lire attentivement et à accepter les présentes Conditions Générales avant toute validation de Devis, Convention ou Contrat.
- 3.2 Les Conditions Générales sont accessibles sur le Site et communiquées au Client lors de la transmission de la proposition commerciale. Le Client est invité à les lire, les télécharger ou les imprimer et à en conserver une copie.
- 3.3 La validation de la proposition commerciale, la signature de la Convention ou du Contrat, ou le règlement de la Formation, valent acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.
- 3.4 Les présentes Conditions Générales prévalent sur tout autre document du Client. Leur dernière version en vigueur s'applique à toute nouvelle commande.

ARTICLE 4 — MODALITES D'INSCRIPTION ET FORMALISATION

- 4.1 Toute demande de Formation fait l'objet d'une proposition commerciale détaillant le programme, la durée, les modalités, les dates ou la période d'accès, ainsi que le prix.
- 4.2 La relation contractuelle est formalisée :
- par une convention de formation professionnelle lorsque le Client est un Professionnel (notamment l'employeur inscrivant ses salariés) ;
 - par un contrat de formation professionnelle lorsque le Client est un Consommateur finançant lui-même la Formation, conformément aux articles L.6353-3 et suivants du Code du travail.

4.3 La commande est réputée ferme et définitive à réception de la Convention ou du Contrat signé, ou du bon de commande signé, accompagné le cas échéant des éléments nécessaires à la prise en charge par un financeur tiers.

4.4 FELPS GROUP se réserve le droit de refuser une inscription pour tout motif légitime (notamment effectif insuffisant, prérequis non remplis, ou impayé antérieur).

ARTICLE 5 — MODALITES DE REALISATION DE LA FORMATION A DISTANCE (FOAD)

- 5.1 La Formation est dispensée intégralement à distance, via la Plateforme accessible par Internet. Les identifiants de connexion sont transmis au(x) Stagiaire(s) avant le démarrage de la Formation.
- 5.2 Prérequis techniques : le Client et le Stagiaire doivent disposer d'une connexion Internet stable, d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone à jour, d'un navigateur récent et, le cas échéant, de haut-parleurs ou d'un casque. FELPS GROUP ne saurait être tenu responsable d'une impossibilité de suivre la Formation résultant d'un équipement ou d'une connexion non conformes à ces prérequis.
- 5.3 Période de réalisation et accès : la Formation est accessible pendant la période indiquée dans la proposition commerciale ou la Convention. Sauf mention contraire, l'accès à la Plateforme est ouvert pour une durée de 3 mois à compter de la date d'ouverture des accès.

ANNEXE — FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(à compléter et à renvoyer uniquement en cas de rétractation, Client Consommateur)

À l'attention de : FELPS GROUP — 121 Avenue de Malakoff, 75116 Paris — academy@felpsgroup.fr

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de formation ci-dessous :

Intitulé de la formation : **Habilitation électrique B0 H0 H0V**

Commandé le (date de signature du contrat) : _____

Nom du/des consommateur(s) : _____

FELPS GROUP est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11756833175 auprès de la Préfecture de la région Île-de-France (DREETS). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification qualité : 383211-1.

IMPORTANT

Toute commande d'une prestation de formation auprès de FELPS GROUP implique obligatoirement l'acceptation sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente.

5.4 Suivi de l'assiduité et de l'exécution : conformément à la réglementation applicable à la FOAD, l'assiduité et la réalisation de la Formation sont attestées par les justificatifs de connexion et de réalisation des activités (traces de connexion, temps passé, activités et évaluations réalisées) générés par la Plateforme. Ces éléments sont conservés par FELPS GROUP à titre de preuve de l'exécution de la Prestation.

ARTICLE 6 — EVALUATION, ATTESTATION ET HABILITATION

- 6.1 La Formation donne lieu à une évaluation continue et à un QCM de validation des acquis en fin de parcours.
- 6.2 À l'issue de la Formation, FELPS GROUP délivre une attestation de fin de formation ainsi qu'un avis (favorable ou défavorable) en vue de l'habilitation.
- 6.3 Il est expressément rappelé que la délivrance du titre d'habilitation électrique relève de la seule responsabilité de l'employeur du Stagiaire, conformément à la norme NF C 18-510 et au Code du travail. La Formation et l'avis émis par FELPS GROUP ne valent pas habilitation. La norme recommande un recyclage périodique (à titre indicatif, tous les trois ans).

ARTICLE 7 — CONDITIONS FINANCIERES

- 7.1 Prix : les prix de la Formation sont indiqués dans la proposition commerciale, exprimés en euros hors taxes (HT). La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la facturation. Tarif de la Formation : 79 euros.
- 7.2 Facturation et règlement : sauf stipulation contraire de la Convention ou du Contrat, le règlement est dû à réception de facture, à 30 jours nets, par virement bancaire sur le compte indiqué sur la facture.
- 7.3 FELPS GROUP se réserve le droit de suspendre l'accès à la Formation en cas de non-paiement total ou partiel, jusqu'à régularisation.
- 7.4 Retard de paiement : tout retard entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, calculées sur le montant TTC dû, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €) par facture. Ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire et entraînent l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues.

ARTICLE 8 — PRISE EN CHARGE PAR UN FINANCEUR TIERS

- 8.1 La Formation peut être financée par un OPCO (Opérateur de Compétences), par le plan de développement des compétences de l'entreprise ou par autofinancement.
- 8.2 En cas de prise en charge par un financeur tiers, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la Formation et de communiquer à FELPS GROUP l'accord de financement.
- 8.3 Si l'accord du financeur ne parvient pas à FELPS GROUP avant le début de la Formation, ou si le financeur ne règle pas tout ou partie du montant dû (refus, prise en charge partielle, ou conditions non remplies), le Client reste personnellement et intégralement redevable du prix de la Formation.

ARTICLE 9 — ANNULATION ET REPORT

- 9.1 Annulation par le Client : toute annulation doit être notifiée par écrit. En cas d'annulation moins de dix (10) jours ouvrés avant l'ouverture des accès à la Formation, FELPS GROUP facturera une indemnité égale à 100 % du prix de la Formation. Cette indemnité, non imputable sur les fonds de la formation professionnelle, reste à la charge du Client.
- 9.2 Report ou annulation par l'Organisme : FELPS GROUP se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas de force majeure ou d'inscriptions insuffisantes. En cas de report, le Client est informé au minimum cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue. En cas d'annulation par FELPS GROUP, les sommes éventuellement versées sont remboursées, à l'exclusion de toute autre indemnité.
- 9.3 Abandon en cours de formation : en cas de cessation anticipée ou d'abandon du fait du Stagiaire, les modalités financières applicables sont celles prévues à la Convention ou au Contrat, dans le respect de l'article L.6354-1 du Code du travail.

ARTICLE 10 — DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT CONSOMMATEUR

- 10.1 Le Client Consommateur ayant conclu un contrat de formation à distance dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalité, conformément au Code de la consommation.
- 10.2 Conformément aux articles L.6353-5 et L.6353-6 du Code du travail, aucune somme ne peut être exigée du Consommateur avant l'expiration du délai de rétractation de dix (10) jours suivant la signature du contrat de formation.
- 10.3 Le droit de rétractation s'exerce au moyen du formulaire figurant en annexe, ou de toute déclaration dénuée d'ambiguïté, adressé par courrier recommandé avec accusé de réception ou par e-mail à academy@felpsgroup.fr.
- 10.4 Si le Consommateur a expressément demandé le démarrage de la Formation avant la fin du délai de rétractation, il reste redevable d'un montant proportionnel à la prestation déjà fournie. Le remboursement des sommes dues intervient dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la rétractation.

ARTICLE 11 — OBLIGATIONS DE FELPS GROUP

- 11.1 Les engagements de FELPS GROUP constituent une obligation de moyens. La Formation est exécutée dans le respect des règles de l'art et de la réglementation applicable.
- 11.2 FELPS GROUP met à disposition du Stagiaire les supports et contenus pédagogiques nécessaires, ainsi qu'un accès à la Plateforme pendant la durée prévue.
- 11.3 FELPS GROUP désigne un référent pédagogique et un référent handicap, dont les coordonnées sont communiquées au Client, afin d'étudier toute demande d'adaptation de la Formation aux situations de handicap.

ARTICLE 12 — OBLIGATIONS DU CLIENT ET DU STAGIAIRE

Le Client et le Stagiaire s'engagent à :

- communiquer des informations exactes lors de l'inscription ;
- disposer des prérequis techniques mentionnés à l'article 5.2 ;
- suivre la Formation avec assiduité et réaliser les activités et évaluations prévues ;
- préserver la confidentialité de leurs identifiants de connexion, strictement personnels ;
- régler les sommes dues dans les délais convenus ;
- signaler sans délai toute difficulté technique ou pédagogique rencontrée.

ARTICLE 13 — RESPONSABILITE

- 13.1 La responsabilité de FELPS GROUP ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et se limite aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect (perte d'exploitation, perte de chance, manque à gagner, etc.).
- 13.2 FELPS GROUP ne saurait être tenu responsable des dommages résultant d'une information erronée fournie par le Client, d'un défaut d'assiduité du Stagiaire, d'une inadéquation de l'équipement ou de la connexion du Stagiaire, ou d'une interruption des réseaux de télécommunication indépendante de sa volonté.
- 13.3 Conformément à l'article 6.3, la mise en sécurité des opérations et la délivrance de l'habilitation relèvent de la responsabilité de l'employeur. FELPS GROUP ne saurait être responsable de l'utilisation faite des connaissances acquises lors de la Formation.

ARTICLE 14 — PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 14.1 L'ensemble des supports pédagogiques, contenus, modules e-learning, vidéos, narrations, illustrations et documents fournis dans le cadre de la Formation demeure la propriété exclusive de FELPS GROUP et bénéficie de la protection des lois relatives à la propriété intellectuelle.
- 14.2 Ces contenus sont mis à la disposition du Stagiaire pour les seuls besoins de la Formation. Toute reproduction, diffusion, cession, mise à disposition de tiers ou utilisation à des fins commerciales, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable de FELPS GROUP, est strictement interdite et susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 15 — CONFIDENTIALITE

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles dont elle a connaissance à l'occasion de la Formation. Cette obligation produit ses effets pendant la durée de la relation contractuelle et cinq (5) ans après son terme. Elle ne s'applique pas aux informations relevant du domaine public ou dont la divulgation est imposée par la loi ou une autorité compétente.

ARTICLE 16 — DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

- 16.1 Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- 16.2 FELPS GROUP traite les données personnelles des Stagiaires aux seules fins de l'exécution de la Formation, du suivi de l'assiduité, de l'évaluation et de l'établissement des justificatifs administratifs. Seul le personnel habilité de FELPS GROUP en est destinataire.
- 16.3 Les données sont conservées pendant la durée légale applicable aux organismes de formation, puis le cas échéant jusqu'à trois (3) ans à des fins de prospection commerciale.
- 16.4 Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits (accès, rectification, effacement, opposition, etc.) en écrivant à academy@felpsgroup.fr et disposent d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 17 — RECLAMATIONS ET MEDIATION

17.1 Toute réclamation relative à l'exécution de la Formation doit être adressée par écrit à FELPS GROUP, qui s'engage à en accuser réception et à y apporter une réponse dans un délai raisonnable.

ARTICLE 18 — FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne peut être tenue responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence. La partie concernée en informe l'autre dans les meilleurs délais. Si le cas de force majeure se prolonge au-delà de trois (3) mois, les présentes Conditions Générales pourront être résiliées par la partie lésée.

ARTICLE 19 — SOUS-TRAITANCE

FELPS GROUP se réserve le droit de confier tout ou partie de l'exécution de la Formation à des intervenants ou prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification, sous sa seule responsabilité. Ces intervenants sont tenus à la même obligation de confidentialité.

ARTICLE 20 — INVALIDATION PARTIELLE ET NON-RENONCIATION

- 20.1 Si une stipulation des présentes Conditions Générales était jugée nulle ou inapplicable, les autres stipulations conserveraient toute leur force et leur portée.
- 20.2 Le fait pour FELPS GROUP de ne pas se prévaloir d'un manquement du Client ne saurait valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ce manquement.

ARTICLE 21 — LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

- 21.1 Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français et rédigées en langue française, seule version faisant foi.
- 21.2 Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Paris ; entre Professionnels, devant le Tribunal des activités économiques de Paris.